

BARÈME D'HONORAIRES

TRANSACTION ET GESTION LOCATIVE

PRIX MAXIMUM PRATIQUÉS

VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, GARAGE charge VENDEUR sauf stipulations contraires prévues au mandat

Jusqu'à 59 999 Euros	Honoraires fixes 5 000 € TTC
De 60 000 Euros à 100 000 Euros	Honoraires fixes 9 % TTC
De 100 001 Euros à 150 000 Euros.....	Honoraires fixes 8 % TTC
De 150 001 Euros à 230 000 Euros.....	Honoraires fixes 7 % TTC
De 230 001 Euros à 350 000 Euros.....	Honoraires fixes 6 % TTC
Au-delà de 350 001 Euros.....	Honoraires fixes 5 % TTC

VENTE DE TERRAINS OU LOCAUX À USAGE AGRICOLE charge VENDEUR sauf stipulations contraires prévues au mandat

Jusqu'à 100 000 Euros	Honoraires fixes 10 % TTC
.....	Avec un minimum de 5 000 €
Au-delà de 100 001 Euros.....	Honoraires fixes 9 % TTC

LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION (Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

Charge BAILLEUR :

Honoraires d'entremise.....	150 € TTC
Visite, constitution de dossier, rédaction de bail.....	8 € TTC par m² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux.....	3 € TTC par m² de surface habitable

Charge LOCATAIRE :

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail.....	8 € TTC par m² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux.....	3 € TTC par m² de surface habitable

LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL, GARAGE

Charge BAILLEUR :

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail et	
Réalisation de l'état des lieux.....	Honoraires fixes 12 % TTC du montant du loyer annuel

Charge LOCATAIRE :

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail et	
Réalisation de l'état des lieux.....	Honoraires fixes 12 % TTC du montant du loyer annuel

GESTION LOCATIVE TOUS LOCAUX charge BAILLEUR

Honoraires de gestion.....	à partir de 8 % TTC du montant des sommes encaissées
Assurance Loyers impayés	2,2 % TTC du montant des sommes encaissées